

Charte d'utilisation des liseuses

Conditions générales

- Le prêt des liseuses électroniques est réservé aux usagers du réseau des bibliothèques universitaires de Toulouse.
- L'utilisation de ce service implique l'acceptation de la présente charte.
- La liseuse est placée sous la responsabilité de l'emprunteur pendant toute la durée du prêt et jusqu'à vérification des matériels et configurations par le personnel de bibliothèque.
- La non restitution de la liseuse ou d'un des matériels d'accompagnement fourni (câble, couverture de protection) quelle qu'en soit la cause, perte, vol, détérioration de l'appareil ou altération des contenus, entraînera le remplacement du matériel par le même modèle ou un équivalent de la même marque. La facture devra être fournie obligatoirement avec le matériel racheté.

Conditions d'utilisation

Le prêt

- Le prêt est d'une durée de 4 semaines, renouvelable une fois, s'il n'y a pas d'autre réservation sur la liseuse. Une seule liseuse à la fois peut être empruntée.
- Le prêt est effectué par le titulaire de la carte et concerne un dispositif comprenant :
 - une liseuse Bookeen Cybook (Ocean ou Muse selon les bibliothèques) dans son boîtier d'origine
 - un câble USB
 - une couverture/rabat (disponible selon les bibliothèques)
- Le contenu de la boîte est vérifié au moment du prêt en présence de l'utilisateur.

Le retour

- Le retour doit se faire dans la bibliothèque d'emprunt de la liseuse, directement auprès des bibliothécaires, il est effectué par la personne qui a fait l'emprunt et sans possibilité d'utiliser la navette de retour des documents, ni la boîte de retour des livres
- Le contenu de la boîte est vérifié au moment du retour en présence de l'utilisateur.
- Tout retard dans le retour d'une liseuse bloque l'ensemble des prêts pour une durée équivalente au nombre de jours de retard

La réservation

- Toute liseuse faisant l'objet d'un emprunt par un autre usager peut être réservée directement sur le compte lecteur Archipel.

Recommandations d'usage

- L'autonomie de la liseuse est normalement suffisante pour la durée totale du prêt. En cas de besoin, la batterie doit être rechargée à l'aide du câble USB fourni.
- A leur retour, les liseuses sont remises dans leur état initial et la mémoire vidée de toute donnée enregistrée. L'emprunteur est donc autorisé à modifier les contenus et les paramètres proposés par défaut.
- Les livres numériques contenus dans la liseuse sont propriété de l'Université (sauf titres libres de droit), leur copie n'est pas autorisée
- **La liseuse est un appareil relativement fragile :**
 - Conservez la housse de protection lorsque vous transportez la liseuse ; l'écran risque de se fendiller s'il est soumis à une force ou un poids élevé.
 - Assurez-vous que la liseuse ne risque pas d'entrer en contact direct avec des objets aux arêtes vives et coupantes, notamment lorsque vous la glissez dans un sac
 - Ne soumettez jamais la liseuse à une luminosité, température, humidité ou vibrations extrêmes ; ne mouillez pas l'appareil ;
 - Nettoyez l'écran avec un chiffon doux et sec (n'utilisez pas de détergent).